

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA BARONNIÈRE POUR 2022

(Page n° 1 / 2)

L'an deux mille vingt-trois le mardi quatre avril à quinze heures trente, les membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes de Chinon Vienne et Loire (CC CVL) se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie d'Avoine située 34 rue Marcel Vignaud à Avoine.

Cette convocation est une re-convocation qui fait suite à l'absence de quorum lors de la séance du mercredi vingt-neuf mars deux mille vingt-trois à quatorze heures trente dans ce même lieu.

DATE DE LA CONVOCATION : 30 MARS 2023

PRÉSENTS :

MME G.HAILLOT-ENSARGUET – M. S.PINAUD – M. D.GODOY – M. M.PAVY – MME D.TIJOU
– MME B.BACHET – MME M.SIROT – M. C.HOUVENAGHEL – MME C.FROLA

ABSENCES OU REPRÉSENTATIONS :

M. J.L.DUPONT absent
MME C.MARCHAL excusée
MME L.VUILLERMOZ absente
MME C.LAMBERT excusée
MME F.HENRY a donné pouvoir à M. D.GODOY
MME F.ROUX absente
M. J.LAMARCQ absent
M. R.GUERIN absent
M. J.BROSSARD absent
M. P.RALLE absent

PRÉSIDENTE DE SÉANCE : MME G.HAILLOT-ENSARGUET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME C.FROLA

Nombre de membres en exercice : 19	Nombre de votes POUR : 10
Nombre de membres démissionnaires : 0	Nombre de votes CONTRE : 0
Nombre de membres présents : 9	Nombre d'ABSTENTIONS : 0
Nombre de pouvoirs : 1	Nombre de NON VOTANTS : 0

PRÉSENTATION :

Madame la Vice-Présidente rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des Comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Le compte de Gestion de l'exercice 2022 du budget de la résidence la Baronnière dressé par le comptable public, reprend les prévisions budgétaires ainsi que l'exécution de l'ensemble des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2022.

Considérant que ce Compte de Gestion n'appelle ni observation ni réserve de la part de l'Ordonnateur,

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
DE LA BARONNIÈRE POUR 2022**

(Page n° 2 / 2)

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'adopter le Compte de Gestion du comptable public pour le budget de la résidence la Baronnière certifié conforme par l'Ordonnateur.
- de dire que les opérations budgétaires et les résultats portés sur le budget de la résidence la Baronnière sont identiques à ceux arrêtés aux comptes administratifs de l'exercice 2022 et qu'il n'y a aucune observation ni réserve à émettre.

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.

Pour le Président, et par délégation,
La Vice-Présidente, Geneviève HAILLOT-ENSARGUET.

La secrétaire de séance,
Christelle FROLA.

